

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Grans - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2016/2018 - Tranche 2018.**

**Modification de l'affectation votée lors de la commission permanente du 14 décembre 2018 -
délibération n° 270 concernant la requalification de la promenade du Port-Vieux de La
Ciotat.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Grans pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2018 faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2018 de ce contrat sont les suivantes :

- REFECTION DE L'AVENUE ANDRE HUMBRECHT

L'état de la chaussée de l'avenue Humbrecht nécessite une réfection complète sur la totalité de la voie, soit 3 452 m. La chaussée et les accotements présentent des affaissements et de profonds nids de poule qui occasionnent trop souvent des sinistres pour les usagers.

Les travaux de réfection de la chaussée et de reprise des accotements, prévus de 2016 à 2018, sont estimés à 498 279 €HT, dont 150 000 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 224 226 € dont 67 500 € pour la tranche 2018.

- RENOVATION DU BATIMENT PABLO NERUDA

Le centre culturel Pablo Néruda, situé au cœur du village, accueille le tissu associatif de la commune, des expositions temporaires et le conservatoire de musique et de danse. Le bâtiment est vétuste, peu fonctionnel et ne respecte pas les normes d'accessibilité.

La commune poursuit la rénovation de ce lieu, essentiellement dédié à la jeunesse.

A l'occasion de cette réhabilitation, les espaces intérieurs seront redéfinis avec, au rez-de-chaussée, mise en place d'une banque d'accueil et création d'une petite scène. Aux étages du conservatoire, les locaux seront également répartis de façon à mieux répondre aux activités enseignées.

Les espaces extérieurs seront également traités avec la réalisation de stationnements, d'un cheminement piéton adapté aux PMR et la mise en valeur des espaces verts.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018 est estimé à 1 650 000 €HT dont 1 500 000 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 742 500 € dont 675 000 € pour la tranche 2018.

- REALISATION DE LA MAISON MEDICALE SIMONE VEIL

La commune de Grans poursuit son projet de réalisation d'un centre médical afin de favoriser l'installation d'un nouveau médecin de ville, rendre accessible un espace pharmaceutique et créer un espace dédié à l'activité d'un kinésithérapeute. L'implantation du projet se situe sur la parcelle AT 162, rue de l'enclos, dans un bâtiment ancien moulin à blé, comprenant trois niveaux et d'une superficie de 250 m² au sol.

Au préalable, la commune a engagé une étude de faisabilité, afin de prendre en compte les problématiques de vétusté du bâti et la fragilité de la structure due au passage souterrain d'un canal. Dans le cadre de sa mission, le maître d'œuvre prendra en compte l'accessibilité depuis les parkings environnants, le régime de circulation, le stationnement pour les utilisateurs du centre médical, l'accès des services de secours, les ambulances, et les PMR.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018 est estimé à 1 650 000 €HT dont 1 500 000 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 742 500 € dont 675 000 € pour la tranche 2018.

- RENOVATION DE LA MAISON DE LA JEUNESSE

Le projet d'ouverture d'un lieu dédié à la jeunesse est une des priorités de la municipalité qui souhaite optimiser l'offre d'accueil des jeunes au sein du village, les rendre acteurs de leur temps libre et les impliquer dans la vie locale.

Dans ce contexte, la commune envisage la rénovation d'une ancienne maison du village. Un accès sera aménagé à partir de la rue de l'Egalité.

Le montant des travaux, prévus de 2017 à 2018 est estimé à 460 000 €HT dont 430 000 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 207 000 € dont 193 500 € pour la tranche 2018.

- REALISATION D'UNE CRECHE QUARTIER DE L'ENCLOS

A ce jour, la commune de Grans dispose d'une capacité d'accueil de la petite enfance de 45 places en multi-accueil et de 68 places en accueil familial. Compte tenu des prévisions d'inscriptions pour 2019 et du projet de réalisation de 192 logements sur le secteur de l'Enclos, la municipalité envisage la réalisation d'une maison de la petite enfance sur un terrain attenant au futur lotissement.

Outre l'accueil des jeunes enfants en crèche et en halte-garderie, l'équipement proposera aux familles d'autres services à destination de la petite enfance : consultation PMI, relais des assistantes maternelles, ludothèque.

Organisée en deux unités de vie, la maison accueillera 20 enfants en crèche et 20 enfants en halte-garderie.

Le montant des travaux, prévus sur la tranche 2018 est estimé à 1 250 000 €HT.

Le projet bénéficiant d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 312 500 € la subvention départementale pourrait être fixée à 562 500 € en totalité sur la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2016/2018 s'élève à 4 830 000 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2 173 500 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 315 du 16 décembre 2016.

Par ailleurs, suite à une erreur matérielle, il convient de modifier l'affectation votée pour l'opération de requalification du Port Vieux de La Ciotat au bénéfice de la Métropole Aix Marseille Provence, lors de la commission permanente du 14 décembre 2018 (délibération n° 270), conformément à l'annexe 2 du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL